

Adopté
13 novembre 2008

Comité de Parents
Commission scolaire
des Patriotes



COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le lundi 27 octobre 2008, à 19h, au siège social de la Commission scolaire, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs

École Arc-en-Ciel	Jean-Philippe Audren
Au Fil de l'Eau	Karina Normand
de l'Amitié	Lucie Durivage
de l'Aquarelle	Isabelle Deshaies
de la Passerelle	Jacynthe Lecavalier
de la Pommeraie	Jean-Sébastien Beauchesne
de la Source	Sophie Thibodeau
du Carrousel	Éric Durocher
L'Arpège	Brigitte Boissé
Le Petit-Bonheur	Kim Girard
Le Tournesol	Guylaine Gagnon
Mgr-Gilles-Gervais	Marie-Hélène Talon
Notre-Dame	Marie-France Lacasse
Père-Marquette	Louise Dupont
Sainte-Marie	Jean Brûlé
Secondaire De Mortagne	Danièle Trottier
Secondaire du Grand-Coteau	Stéphane Geffard
Secondaire du Mont-Bruno	Carole Vigneault
École d'éducation internationale	Serge Lefebvre
Comité CSEHDAA	Serge Lanthier
Comité CSEHDAA	Marc Brunet

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Serge Lefebvre, ouvre l'assemblée et remercie les membres présents ce soir.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° CP 018-10-08

Il est proposé par madame Kim Girard, appuyée par monsieur Stéphane Geffard, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE - PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
4. QUESTIONS
5. DISCUSSIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. **PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE – PRÉSENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES**

Monsieur Serge Lefebvre présente mesdames Suzanne Chartrand et Hélène Roberge, respectivement présidente et vice-présidente de la Commission scolaire des Patriotes, ainsi que monsieur Jacques Beudet, directeur général. Madame Chartrand explique le pourquoi du plan stratégique et le processus de consultation suivi. Monsieur Beudet présente le plan stratégique et explique chaque orientation et objectif de la mission, la vision et les valeurs de la commission scolaire des Patriotes. Monsieur Beudet explique les différentes cibles selon l'orientation : 1-élève, 2-personnel, 3-modalité de gestion, 4-parents et 5-communauté.

4. **QUESTIONS**

Monsieur Serge Lefebvre invite les membres du comité de parents à poser des questions de compréhension. Une fois adopté, le plan stratégique sera en vigueur et guidera les actions de la commission scolaire.

On examine la vision, les valeurs, et chacune des orientations du plan. Plusieurs questions de clarification, compréhension et justifications sont demandées par les membres. Les membres de la direction générale et de la commission scolaire répondent et expliquent les informations données.

MISSION

- La mission décrite s'applique à toute commission scolaire; les différences entre commissions scolaires se retrouvent dans les plans de réussites des écoles
- Les membres sont d'accord avec la couleur locale : soit l'enrichissement collectif de l'œuvre éducative

VISION

- Les membres notent l'importance accordée à la collaboration, cela devra se traduire en actions concrètes de tous les partenaires

VALEURS

- Qu'est-ce qu'un code moral et est-ce que la commission scolaire a un code moral?
- Le professionnel doit épouser et non est censé épouser ...
- Les parents reconnaissent que la collaboration avec la communauté, en premier lieu les parents, et le personnel, est une valeur importante

ORIENTATIONS

- Uniformiser l'emploi des mots personnel et professionnel dans le document

Orientation 1 – Former, accompagner et superviser le personnel des établissements et des services pour atteindre les résultats visé par les plans de réussite et le Plan stratégique dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services.

- **Objectif 1 :**
 - Inclure les parents et la communauté
 - Rendre clairs les incitatifs à faire de la formation, par exemple l'obligation ministérielle de suivre des formations spécifiques dans certaines matières.

- **Objectif 2** : pas de commentaires
- **Objectif 3** :
 - Les profils de compétence seront-ils connus?
 - Ce n'est pas clair ce qu'on entend par outils de supervision
- **L'objectif d'accompagnement** ne ressort pas dans le plan

Orientation 2 - Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel pour favoriser un haut niveau de professionnalisme et un environnement de travail sain.

- Préciser les indicateurs et les cibles (à développer) et la reddition de compte.

Orientation 3 –S'assurer d'un partage équilibré des responsabilités et des ressources par une gestion participative efficace, favorisant la prise de décision judicieuse, la coordination des actions et la reddition de comptes.

- Clarifier les différents modes de gestion
- S'assurer que la reddition de comptes soit efficace et avec un langage clair

Orientation 4 –Favoriser l'engagement des parents dans les structures participatives et dans la vie de l'école en vue de contribuer de façon constructive à l'œuvre éducative.

- Cette orientation n'est pas assez développée. C'est l'orientation qui nous semble la plus faible du plan
- Comment allez-vous promouvoir et valoriser la participation des parents? Est-ce que le nombre de parents à l'assemblée annuelle est un indicateur? Ne devrait-on pas parler de formation commune avec tout le qui C.É participe.
- La parole est importante en tant que parent. On sent très peu d'ouverture au niveau de l'école. C'est l'orientation qui a le plus déçu le CCSEHDAA.
- Il faut reconnaître la participation du parent. Confronter la vision école avec la perception école.
- La voix du parent devrait être considérée comme intervenant principal auprès de son enfant
- Il faut mieux expliquer le rôle de l'assemblée annuelle, comme un lieu où prendre parole.
- Il y a un problème d'information. La communication est un problème majeur et devrait recevoir toute l'attention
- Il faudrait définir ce qu'est un partenariat efficace entre parents-enseignants-professionnels, un partenariat où la réussite de l'élève est au cœur des actions
- Il faut aller au-delà de ce qui est strictement obligatoire et faire en sorte que les parents se sentent véritablement partenaires et consultés.
- Ce n'est pas à la commission scolaire à définir le rôle et la responsabilité des parents. Elle doit appuyer le comité de parents et le comité EHDAA dans sa mission.

Orientation 5 – Développer et faire connaître les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la communauté.

- Il faudrait informer les parents dans les écoles des dates de rencontre du Conseil des commissaires.
- Il faudrait rendre disponible combien de membres du public ont participé au sondage.

5. DISCUSSIONS

Des échanges ont lieu entre les membres présents. Plusieurs trouvent le plan flou et le libellé pas assez clair, ce qui traduit un besoin de communication. Tous aimeraient être consultés sur les actions et les indicateurs, Les membres souhaitent être tenus régulièrement informés du dossier et faire partie de la reddition de comptes.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution n° CP-019-10-08

Il est proposé par madame Carole Vigneault, appuyée par monsieur Jean-Philippe Audren, que la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur ce, la séance est levée.

Monsieur Serge Lefebvre
président

Madame Marie Claude Chabot
secrétaire